

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2510

9 octobre 2013

SOMMAIRE

ABC S.A.	120480	Europa Real Estate III S.à r.l.	120437
Auralis S.A.	120474	Europartenaies S.A.	120439
Badlux S.à r.l.	120434	Européenne de Titrisation S.A.	120440
Cabalon Investments Holding S.A.	120435	Européenne de Titrisation S.A.	120440
Calcipar S.A.	120434	Europ Investigations S.A.	120438
Chemring Luxembourg Holding	120434	Extraz Invest S.A.	120480
Commercial Real Estate Loans SCA	120435	FDI	120440
Convento III S.à r.l.	120434	Finbra S.A.	120441
Cornelia S.à r.l.	120435	FR Horizon Holding S.à r.l.	120442
Creative-Bau S.A.	120435	Galleria Capital Partners V S.C.A.	120442
Danke S.à r.l.	120439	Galleria V S.à r.l.	120441
Daytona Investments S.A.	120438	Garagenlager S.A.	120440
Decoration & Design S.A.	120473	Gargour Holdings S.A.	120434
Decoration & Design S.A.	120436	Garmin Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	120441
Development Venture III S.C.A.	120439	General Leasing (No.16) Limited	120441
DHCRE II HoldCo II S.à r.l.	120436	GlobalComm Sarl München KS35 SCS ..	120442
DH P S.à r.l.	120436	Grafhill Sarl	120441
Diamor S.A.	120436	Hefesto S.A.	120442
DNAC Luxembourg S.A.	120437	Itaú SIF Fund of Funds	120476
DNG Interim S.à r.l.	120436	LG Management 4 & Cie	120478
Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l.	120439	LG Management 5 & Cie	120479
Dynamic Materials Luxembourg 2 S.à r.l.	120439	LIC II Luxembourg	120480
Eastern S.à r.l.	120437	LRF Holdings S.à r.l.	120471
Edder S.A.	120437	MB Capellen S.à r.l.	120469
Eqestar Capital S.P.F. S.A.	120435	Mivne Ta'Asiya (Luxembourg) Holding S.A.	120466
E.S.A.R. Group S.A., SPF	120477	P Retos Investment S.à r.l.	120462
Eur@fnet S.A.	120438	PS4 Luxco S.à r.l.	120443
Euroamerican Finance S.A.	120440	Sharks S.à r.l.	120464
Europa Real Estate GBP Warrant S.à r.l.	120438	Vianden Investment S.A.	120466

Calcipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 22.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013118713/10.

(130144178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Chemring Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 207.001.923,59.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 152.588.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013118703/11.

(130144509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Gargour Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 16.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013118813/11.

(130144167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Badlux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 101.789.

Les comptes annuels au 31 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BADLUX S.à.r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013119191/11.

(130144820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Convento III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 139.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Convento III S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013119221/11.

(130145289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Commercial Real Estate Loans SCA, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 157.337.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Référence de publication: 2013119219/11.

(130145351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Cornelia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 550.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Justyna Bielasik

Mandataire

Référence de publication: 2013119224/11.

(130145281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Creative-Bau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 98.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119225/9.

(130144992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Cabalon Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Août 2013.

Référence de publication: 2013119226/10.

(130145107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Eqestar Capital S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.435.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 août 2013

B. - Acceptation de la démission, avec effet au 23 avril 2013, de Madame Catherine Peuteman, administrateur de catégorie

Extrait sincère et conforme

Eqestar Capital SPF S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013119274/13.

(130145196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Decoration & Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 87.436.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Référence de publication: 2013119261/10.

(130145294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

DHCRE II HoldCo II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 316.025,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013119266/10.

(130145239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Diamor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.714.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013119267/10.

(130145396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

DH P S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.487.

Les statuts coordonnés au 09/08/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21/08/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013119264/12.

(130145370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

DNG Interim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4410 Sanem, 13, ZA Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 140.951.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2013119269/12.

(130145205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

DNAC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 100.906.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Référence de publication: 2013119268/10.
(130145315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Eastern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 150.088.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 5 août 2013

1. Monsieur Thierry HUBERT, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (Belgique), le 6 juin 1962, demeurant professionnellement à B-1150 Bruxelles, 135, avenue des Dames Blanches, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

2. Le nombre de gérants a été augmenté de quatre (4) à cinq (5).

Luxembourg, le 21 août 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Eastern S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013119270/16.
(130145034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Edder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 103.148.

Rectificatif du dépôt L130124886 déposé le 22/07/2013

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2013.
Référence de publication: 2013119271/11.
(130144903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Europa Real Estate III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 136.325.

Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société à Luxembourg en date du 14 août 2013

Il résulte de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société en date du 14 août 2013 que l'associé unique à décider de:

1. d'accepter la démission de Monsieur Peter Cluff, gérant de la Société, avec effet au 14 août 2013.
2. d'élire, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de la Société Monsieur Kevin D'Arcy, né le 12 novembre 1975 à Zaf, Irlande et résidant professionnellement au 15 Sloane Square, GB-SW1W 8ER, Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2013.
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2013119279/17.
(130144872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Europa Real Estate GBP Warrant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.850.

—
Extrait des résolutions prises par assemblée générale ordinaire des associés de la Société tenue au siège social de la Société le 14 août 2013

Il résulte des résolutions adoptées par les associés de la Société en date du 14 août 2013 que les associés ont décidé de:

1. prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Peter Cluff, gérant de la Société, avec effet au 14 août 2013.
2. Elire, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de la Société Monsieur Kevin D'Arcy, né le 12 novembre 1975 à Zaf, Irlande et résidant professionnellement au 15 Sloane Square, GB-SW1W 8ER, Londres.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013119277/17.

(130145110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Europ Investigations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 115.014.

—
Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 17.05.2012

Les résolutions suivantes ont été prises:

- Le mandat du délégué à la gestion journalière Monsieur Eric QUENET demeurant 47 bd de Courcelles F-75008 Paris est renouvelé pour une durée de 6 ans et expirera de plein droit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016

- Le mandat du chargé du contrôle des comptes Monsieur Pascal BONNET demeurant 134 rue Adolphe Fischer L-1521 Luxembourg est renouvelé pour une durée de 6 ans et expirera de plein droit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016

Pour extrait sincère et conforme

EUROP INVESTIGATIONS SA

Référence de publication: 2013119303/17.

(130144920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Eur@fnet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 73.627.

—
Les comptes annuels du 01.01.2012 au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119301/10.

(130144911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Daytona Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 36.828.

—
Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013119259/10.

(130145313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.025,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 134.212.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013119257/11.

(130144761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Dynamic Materials Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 140.025,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 134.213.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013119258/11.

(130144760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Danke S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 170.519.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119252/9.

(130144923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Development Venture III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 153.467.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013119253/10.

(130145017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Europartenaires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 30.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013119305/13.

(130144976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Euroamerican Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 139.304.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27 juin 2013 que ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, nommé au poste de réviseur d'entreprises agréé ainsi qu'au poste de Commissaire aux Comptes a été reconduit dans ses deux fonctions pour une nouvelle période statutaire de trois ans.

Les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013119302/14.

(130145141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Européenne de Titrisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 121.198.

Dépôt rectificatif du dépôt L130143864

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEENNE DE TITRISATION S.A.

Référence de publication: 2013119307/11.

(130145032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Européenne de Titrisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 121.198.

Dépôt rectificatif du dépôt L 130143872

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEENNE DE TITRISATION S.A.

Référence de publication: 2013119308/11.

(130145213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

FDF, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119314/9.

(130145160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Garagenlager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 37.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119345/9.

(130145035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Grahill Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 163.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRAFHILL S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013119340/11.

(130145382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

General Leasing (No.16) Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 30.000,00.

Siège de direction effectif: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 142.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013119337/10.

(130145067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Garmin Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 349.637.900,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 165.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013119336/10.

(130145273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Galleria V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 89.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, établis en Euros, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013119335/11.

(130145228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Finbra S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 62.242.

Le contrat de domiciliation conclu entre la société LuxGlobal Trust Services S.A. et la société FINBRA S.A. 42-44 avenue de la gare L-1610 Luxembourg a pris fin en date du 16 Août 2013 et le siège social a été dénoncé avec effet à la même date.

Luxembourg, le 14 Août 2013.

LuxGlobal Trust Services S.A.

M. Hendrik H.J. KEMMERLING / M. Claude ZIMMER

Référence de publication: 2013119324/12.

(130145405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

FR Horizon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.249.144.669,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.474.

Les comptes annuels au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Corinne Muller

Mandataire

Référence de publication: 2013119330/12.

(130145021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

GlobalComm Sarl München KS35 SCS, Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 165.051.

En date du 12 décembre 2012, il a été décidé de nommer KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

En date du 13 mai 2013, il a été décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013119339/16.

(130144855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Galleria Capital Partners V S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 89.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, établis en Euros, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013119334/11.

(130145229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Hefesto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 69.952.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.08.2013.

Pour: HEFESTO S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013119362/15.

(130144978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

PS4 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 179.594.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PS1 Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Part 1. Interpretation and legal form

Art. 1. Interpretation and Defined terms.

1.1 In these articles, unless the context requires otherwise: "Articles" means the company's articles of association, as amended from time to time;

"Available Cash" means the total amount of net profits of the company (including carried forward profits) to the extent the members would have been entitled to dividend distributions in accordance with the articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including the amount standing to the credit of the issuance premium account but only if and to the extent the company has any Receipts that do not constitute profit or otherwise cause a mutation on the credit side of the company's balance sheet) and, as the case may be, (ii) the amount of the capital reduction and statutory reserve reduction relating to the units to be repurchased/redeemed and reduced by (x) any losses (included carried forward losses) and (y) any sums to be placed into reserves pursuant to the requirements of law or of the articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts;

"bankruptcy" means bankruptcy or debt composition or a similar procedure such as suspension of payments, controlled management or any insolvency proceeding listed in the annexes to Council Regulation (EC) No. 1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings or any proceeding in a jurisdiction within or outside the European Union which has a similar effect;

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended;

"distributable equity" means, at a given time, the sum of the current year profit or loss plus profits carried forward and distributable reserves, minus losses carried forward and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with article 30;

"final dividend" means the dividend determined by reference to the profit set forth in the company's annual accounts as adopted by the general meeting;

"fully paid" means, in relation to a unit, that the nominal value and any issuance premium to be paid to the company in respect of that unit have been paid to the company;

"group company" means the company's ultimate parent company or ultimate parent companies, whether or not such company or companies have legal personality, and any subsidiary of such parent company or parent companies;

"Interim Account Date" means a date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase or redemption of Units;

"Interim Accounts" means the interim accounts of the company as at the relevant Interim Account Date;

"manager" means a manager of the company;

"manager A" means a manager appointed as such by the general meeting;

"manager B" means a manager appointed as such by the general meeting;

"member" means a member of the company as holder of one or more units;

"ordinary resolution" means a resolution of the members of the company that is passed by members representing more than half of the capital or by a simple majority of votes cast, as the case may be, subject to and in accordance with article 39 or 32;

"paid" means paid or credited as paid;

"participate" shall be construed in accordance with article 8;

"Receipts" means all cash and in specie receipts of the company during a period from whatever source (including all distributions received by the company on account of repayment of capital by a subsidiary);

"special resolution" means a resolution of the members of the company that is passed by a majority of members in number representing at least three quarters of the capital;

"subsidiary" means a subsidiary within the meaning of the Commercial Companies Act 1915, with or without legal personality;

"units" means units in the capital of the company.

1.2 Unless the context otherwise requires, other words or expressions contained in the articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as in force on the date when the articles become binding.

1.3 The invalidity or unenforceability of any provision of the articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Art. 2. Name, Legal form, etc.

2.1 The name of the company is: PS4 Luxco S.à r.l.

2.2 The company is a limited liability company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term. The liability of the members is limited to the amount, if any, unpaid on the units held by them.

2.3 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the articles

2.4 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin, including but not limited to the management and licensing of patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin and the charging and receipt of royalties from any patent, trademark and or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

2.5 The fiscal year of the company coincides with the calendar year.

Part 2. Managers. Managers' powers and Responsibilities.

Art. 3. Managers' general authority and Power to represent and Bind the company.

3.1 Subject to the articles, the managers are responsible for the management of the company's business, for which purpose they may exercise all the powers of the company.

3.2 If two or more managers are appointed they shall together constitute a board of managers, which board shall consist of one or more managers A and/or one or more managers B. Managers B must be resident in the Grand Duchy of Luxembourg.

3.3 The board of managers (or if the company only has one manager, the sole manager) represents and binds the company towards third parties. A manager A acting jointly with a manager B can also represent and bind the company.

Art. 4. Managers may delegate.

4.1 Subject to the articles, the managers may delegate any of the powers which are conferred on them under the articles:

- (a) to such person or persons;
- (b) by such means (including by power of attorney);
- (c) to such an extent;
- (d) in relation to such matters or territories; and
- (e) on such terms and conditions,
as they think fit.

4.2 If the managers so specify, any such delegation may authorize further delegation of the managers' powers by any person to whom they are delegated.

4.3 The managers may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions.

4.4 Any such delegation shall be governed by the general rules on powers of attorney.

Decision - Making by managers

Art. 5. Managers to take decisions collectively.

5.1 The general rule about decision-making by managers is that any decision of the managers must be either a majority decision at a meeting or a decision taken in accordance with article 6.

5.2 If the company only has one manager, the general rule does not apply and the manager may take decisions without regard to any of the provisions of the articles relating to managers' decision-making.

Art. 6. Unanimous decisions.

6.1 A decision of the managers is taken in accordance with this article when all managers indicate to each other by any means that they share a common view on a matter.

6.2 Such a decision may take the form of a resolution in writing, copies of which have been signed by each manager or to which each manager has otherwise indicated agreement in writing.

Art. 7. Calling a managers' meeting.

7.1 Any manager may call a managers' meeting by giving notice of the meeting to the other managers.

7.2 Notice of any managers' meeting must indicate:

- (a) its proposed date and time;
- (b) where it is to take place; and
- (c) if it is anticipated that managers participating in the meeting will not be in the same place, how it is proposed that they should communicate with each other during the meeting.

7.3 Notice of a managers' meeting must be given to each manager, but need not be in writing.

7.4 Notice of a managers' meeting need not be given to managers who waive their entitlement to notice of that meeting, by giving notice to that effect to the company either before or after the date on which the meeting is held. Where such notice is given after the meeting has been held, that does not affect the validity of the meeting, or of any business conducted at it.

Art. 8. Participation in managers' meetings.

8.1 Subject to the articles, managers participate in a managers' meeting, or part of a managers' meeting, when:

- (a) the meeting has been called and takes place in accordance with the articles; and
- (b) they can each communicate to the others any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting.

8.2 In determining whether managers are participating in a managers' meeting, it is irrelevant where any manager is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

Art. 9. Quorum for managers' meetings.

9.1 At a managers' meeting, unless a quorum is participating, no proposal is to be voted on, except a proposal to call another meeting.

9.2 The quorum for managers' meetings may be fixed from time to time by a decision of the managers but it must never be less than one manager A and one manager B.

9.3 If the total number of managers for the time being is less than the quorum required, the managers must not take any decision other than a decision to call a general meeting so as to enable the members to appoint further managers.

Art. 10. Casting vote. If the numbers of votes for and against a proposal are equal, the chairman of the meeting has a casting vote. This does not apply if, in accordance with the articles, the chairman of the meeting is not to be counted as participating in the decision-making process for quorum purposes.

Art. 11. Conflicts of interest.

11.1 If a proposed decision of the managers is concerned with an actual or proposed transaction or arrangement with the company in which a manager is interested, that manager is not to be counted as participating in the decision-making process for quorum purposes.

11.2 However, if paragraph (3) applies, a manager who is interested in an actual or proposed transaction or arrangement with the company is to be counted as participating in the decision-making process for quorum purposes.

11.3 This paragraph applies when:

(c) the members by ordinary resolution disapply the provision of the articles which would otherwise prevent a manager from being counted as participating in the decision-making process for quorum purposes;

(d) the manager's interest cannot reasonably be regarded as likely to give rise to a conflict of interest; or

(e) the manager's conflict of interest arises from a permitted cause.

11.4 For the purposes of this article, the following are permitted causes:

(f) a guarantee given, or to be given, by or to a manager in respect of an obligation incurred by or on behalf of the company or any of its subsidiaries;

(g) subscription, or an agreement to subscribe, for units or other securities of the company or any of its subsidiaries, or to underwrite, sub-underwrite, or guarantee subscription for any such units or securities; and

(h) arrangements pursuant to which benefits are made available to employees, managers and directors or former employees, managers and directors of the company or any of its subsidiaries which do not provide special benefits for managers and directors or former managers and directors.

11.5 For the purposes of this article, references to proposed decisions and decision making processes include any managers' meeting or part of a managers' meeting.

11.6 Subject to paragraph (7), if a question arises at a meeting of managers as to the right of a manager to participate in the meeting (or part of the meeting) for quorum purposes, the question may, before the conclusion of the meeting, be referred to the chairman of the meeting whose ruling in relation to any manager other than the chairman is to be final and conclusive.

11.7 If any question as to the right to participate in the meeting (or part of the meeting) should arise in respect of the chairman of the meeting, the question is to be decided by a decision of the managers at that meeting, for which purpose the chairman of the meeting is not to be counted as participating in the meeting (or that part of the meeting) for quorum purposes.

Art. 12. Managers' discretion to make further rules. Subject to the articles, the managers may make any rule which they think fit about how they take decisions, and about how such rules are to be recorded or communicated to managers.

Appointment of managers

Art. 13. Term of office. Managers are appointed for a fixed or indefinite term. If no term is specified, the term shall be deemed to be indefinite.

Art. 14. Termination of manager's appointment. A person ceases to be a manager as soon as:

(a) that person ceases to be a manager by virtue of any provision of the Commercial Companies Act 1915 or is prohibited from being a manager by law;

(a) a bankruptcy order is made against that person;

(b) that person is removed by ordinary resolution, with or without cause, even before the expiration of that person's period of office; and/or

(c) notification is received by the company from the manager that the manager is resigning from office, and such resignation has taken effect in accordance with its terms.

Art. 15. Managers' remuneration and Expenses.

15.1 A manager's remuneration may take any form and, unless the board of managers decides otherwise, managers are not accountable to the company for any remuneration which they receive as directors, managers or other officers or employees of the company's subsidiaries or of any other body corporate in which the company is interested.

15.2 The company may pay any reasonable expenses which the managers properly incur in connection with their attendance at:

(a) meetings of managers;

(b) general meetings; or

(c) separate meetings of the holders of bonds of the company, or otherwise in connection with the exercise of their powers and the discharge of their responsibilities in relation to the company.

Part 3. Units and Distributions. Capital and Units

Art. 16. Capital.

16.1 The share capital of the company is twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) units with a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any unit(s) in addition to its(their) nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the redemption of any units as per article 17. of these articles, to offset any net realized losses, to make distributions to the members or to allocate funds to the legal reserve.

16.2 No unit is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any issuance premium to be paid to the company in consideration for its issue.

16.3 Ownership of a unit carries tacit knowledge of the resolutions validly adopted by the general meeting.

Art. 17. Repurchase and Redemption of units.

17.1 The capital of the company may be reduced through the repurchase and cancellation or redemption of one or more Units.

17.2 The units may be repurchased and are liable to be redeemed, respectively, subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915 and the terms, conditions and manner of repurchase or redemption as determined from time to time by the board of managers. The terms of repurchase or redemption may provide that the amount payable on repurchase or redemption (the "Cancellation Amount") may, by agreement between the company and the holder of the units, be paid on a date later than the redemption date. Otherwise, the units must be paid for on redemption.

17.3 Units may only be repaid or redeemed out of distributable equity and the proceeds of a fresh and concurrent issue of units made for the purposes of the repayment or redemption (including any sum transferred to the issuance premium account in respect of the new units).

17.4 Where units are repurchased, the units are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation all rights attached to such units, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

17.5 If upon approval of the annual accounts for a fiscal year in which units were repaid or redeemed, the distributable equity as determined by reference to such annual accounts is negative, then the (former) holders of the repaid or redeemed units shall be liable:

- (a) to repay the Cancellation Amount (or part thereof) to the company to cover the shortfall; or
- (b) in the event of a repayment or redemption by way of a distribution in kind, to pay the company a sum equal to the lesser of the value of such distribution (at the time it was made) or the shortfall.

Art. 18. Powers to issue different classes of units. Without prejudice to the rights attached to any existing unit, the articles may be amended to create a new class of units with such rights or restrictions as may be determined by special resolution. An amendment of the articles that is prejudicial to the rights attached to one or more existing units, requires the consent of the holders of the relevant units.

Art. 19. Company not bound by less than absolute interests. The units are indivisible and the company recognizes only one (1) owner per unit.

Art. 20. Unit certificates.

20.1 The company must issue each member on demand, free of charge, with one or more certificates in respect of the units which that member holds.

20.2 Every certificate must specify:

- (a) in respect of how many units, it is issued;
- (b) the nominal value of those units;
- (c) that the units are fully paid; and
- (d) any distinguishing numbers assigned to them.

20.3 If more than one person holds a unit, only one certificate may be issued in respect of it.

Art. 21. Replacement unit certificates.

21.1 If a certificate issued in respect of a member's units is:

- (a) damaged or defaced; or
- (b) said to be lost, stolen or destroyed, that member is entitled to be issued with a replacement certificate in respect of the same units.

21.2 A member exercising the right to be issued with such a replacement certificate:

- (c) may at the same time exercise the right to be issued with a single certificate or separate certificates;
- (d) must return the certificate which is to be replaced to the company if it is damaged or defaced; and

(e) must comply with such conditions as to evidence, indemnity and the payment of a reasonable fee as the managers decide.

Art. 22. Unit transfers.

22.1 Units may be freely transferred among members by means of a written instrument of transfer in any usual form or any other form approved by the managers, which is executed by or on behalf of the transferor. Units may not be transferred to non-members unless the members agree thereto in advance by a resolution that is passed by members representing at least three-quarters of the capital.

22.2 No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting the title to any unit.

22.3 The company may retain any instrument of transfer which is registered.

Art. 23. Transmission of units.

23.1 Units may not be transmitted by reason of death to non-members, except with the approval of members representing three-quarters of the units held by the surviving members. No approval shall be required where units are transmitted to any legal heirs, including a surviving spouse.

23.2 If units are otherwise transmitted by operation of law, including by reason of a merger or division of a member, the rights attached to such units, including the right to attend and vote at a general meeting and the right to receive distributions, shall be suspended until the transmission has been approved by members representing three-quarters of the other units in the company.

Dividends and Other distributions

Art. 24. Procedure for declaring dividends.

24.1 The members may by ordinary resolution declare a final dividend.

24.2 A final dividend must not be declared unless the managers have made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended by the managers.

24.3 The managers' may decide to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) out of the distributable equity by reference to interim accounts prepared for the purpose and having regard to the rights of creditors; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

24.4 Unless the members' resolution to declare a final dividend or managers' decision to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) specify a later date, it must be paid by reference to each member's holding of units on the date of the resolution or decision to declare or pay it.

Art. 25. Payment of dividends and Other distributions.

25.1 Where a dividend or other sum which is a distribution is payable in respect of a unit, it must be paid by one or more of the following means:

(a) transfer to a bank account specified by the distribution recipient either in writing or as the managers may otherwise decide;

(b) sending a check made payable to the distribution recipient by post to the distribution recipient at the distribution recipient's registered address (if the distribution recipient is a holder of the unit), or (in any other case) to an address specified by the distribution recipient either in writing or as the managers may otherwise decide;

(c) sending a check made payable to such person by post to such person at such address as the distribution recipient has specified either in writing or as the managers may otherwise decide; or

(d) any other means of payment as the managers agree with the distribution recipient either in writing or by such other means as the managers decide.

Art. 26. No interest on distributions. The company may not pay interest on any dividend or other sum payable in respect of a unit unless otherwise provided by the provisions of another agreement between the holder of that unit and the company.

Art. 27. Unclaimed distributions.

27.1 All dividends or other sums which are:

(a) payable in respect of units; and

(b) unclaimed after having been declared or become payable, may be invested or otherwise made use of by the managers for the benefit of the company until claimed.

27.2 If:

(a) five years have passed from the date on which a dividend or other sum became due for payment; and

(b) the distribution recipient has not claimed it, the distribution recipient is no longer entitled to that dividend or other sum and it ceases to remain owing by the company.

Art. 28. Non-cash distributions.

28.1 The members may, by ordinary resolution on the recommendation of the managers, decide to pay all or part of a dividend or other distribution payable in respect of a unit by transferring non-cash assets of equivalent value (including, without limitation, units or other securities in any company).

28.2 For the purposes of paying a non-cash distribution, the managers may make whatever arrangements they think fit, including, where any difficulty arises regarding the distribution:

- (a) fixing the value of any assets; and
- (b) paying cash to any distribution recipient on the basis of that value in order to adjust the rights of recipients.

Art. 29. Waiver of distributions. Distribution recipients may waive their entitlement to a dividend or other distribution payable in respect of a unit by giving the company notice in writing to that effect, but if:

- (a) the unit has more than one holder; or
- (b) more than one person is entitled to the unit, whether by reason of the death of one or more joint holders, or otherwise,

the notice is not effective unless it is expressed to be given, and signed, by all the holders or persons otherwise entitled to the unit.

Statutory reserve and Capitalization of profits

Art. 30. Statutory reserve. Each fiscal year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profits to the statutory reserve. This requirement, however, does not apply if and so long as the statutory reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

Art. 31. Authority to capitalize and Appropriation of capitalized sums.

31.1 Subject to the articles, the members may by special resolution:

(a) resolve to capitalize any profits of the company (whether or not they are available for distribution) which are not required for paying a preferential dividend, or any sum standing to the credit of the company's issuance premium account or other reserve; and

(b) appropriate any sum which they so decide to capitalize (a "capitalized sum") to the persons who would have been entitled to it if it were distributed by way of dividend (the "persons entitled") and in the same proportions.

31.2 Capitalized sums must be applied:

- (a) on behalf of the persons entitled; and
- (b) in the same proportions as a dividend would have been distributed to them.

31.3 Any capitalized sum may be applied in paying up new units of a nominal amount equal to the capitalized sum which are then issued credited as fully paid to the persons entitled or as they may direct.

31.4 A capitalized sum which was appropriated from profits available for distribution may be applied in paying up new bonds of the company which are then issued credited as fully paid to the persons entitled or as they may direct.

31.5 Subject to the articles the managers may:

- (a) apply capitalized sums in accordance with paragraphs (3) and (4) partly in one way and partly in another; and
- (b) make such arrangements as they think fit to prevent units (or bonds) becoming distributable in fractions under this article (such as the making of cash payments instead).

Part 4. Decision - Making by members

Art. 32. Written resolutions.

32.1 The members can adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the number of members does not exceed twenty-five. In such instance, each member shall receive the text of the resolution in hard copy form and shall cast his vote in writing.

32.2 Article 39(2) applies mutatis mutandis.

Organisation of general meetings

Art. 33. Notice required of general meeting.

33.1 A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least eight (8) days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given).

33.2 A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.

33.3 Notice of a general meeting of a company must be sent to:

- (a) every member of the company; and
- (b) every manager.

33.4 Notice of a general meeting of a company must state:

- (a) the time, date and place of the meeting; and
- (b) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions proposed.

Art. 34. Attendance and Speaking at general meetings.

34.1 A person is able to exercise the right to speak at a general meeting when that person is in a position to communicate to all those attending the meeting, during the meeting, any information or opinions which that person has on the business of the meeting.

34.2 A person is able to exercise the right to vote at a general meeting when:

- (a) that person is able to vote, during the meeting, on resolutions put to the vote at the meeting, and
- (b) that person's vote can be taken into account in determining whether or not such resolutions are passed at the same time as the votes of all the other persons attending the meeting.

34.3 The managers may make whatever arrangements they consider appropriate to enable those attending a general meeting to exercise their rights to speak or vote at it.

34.4 In determining attendance at a general meeting, it is immaterial whether any two or more members attending it are in the same place as each other.

34.5 Two or more persons who are not in the same place as each other attend a general meeting if their circumstances are such that if they have (or were to have) rights to speak and vote at that meeting, they are (or would be) able to exercise them.

Art. 35. Quorum for general meetings. No business other than the appointment of the chairman of the meeting is to be transacted at a general meeting if the persons attending it do not constitute a quorum.

Art. 36. Chairing general meetings. The managers present or, if no managers are present, the meeting, must appoint a manager or member to chair the meeting, and the appointment of the chairman of the meeting must be the first business of the meeting.

Art. 37. Attendance and Speaking by managers and Non-members.

37.1 Managers may attend and speak at general meetings, whether or not they are members.

37.2 The chairman of the meeting may permit other persons who are not:

- (a) members of the company; or
- (b) otherwise entitled to exercise the rights of members in relation to general meetings, to attend and speak at a general meeting.

Art. 38. Adjournment.

38.1 If the persons attending a general meeting within half an hour of the time at which the meeting was due to start do not constitute a quorum, or if during a meeting a quorum ceases to be present, the chairman of the meeting must adjourn it.

38.2 The chairman of the meeting may adjourn a general meeting at which a quorum is present if:

- (a) the meeting consents to an adjournment; or
- (b) it appears to the chairman of the meeting that an adjournment is necessary to protect the safety of any person attending the meeting or ensure that the business of the meeting is conducted in an orderly manner.

38.3 The chairman of the meeting must adjourn a general meeting if directed to do so by the meeting.

38.4 When adjourning a general meeting, the chairman of the meeting must:

(a) either specify the time and place to which it is adjourned or state that it is to continue at a time and place to be fixed by the managers; and

(a) have regard to any directions as to the time and place of any adjournment which have been given by the meeting.

38.5 The company must give notice of the day on which the continuation of an adjourned meeting is to take place:

- (a) to the same persons to whom notice of the company's general meetings is required to be given; and
- (b) containing the same information which such notice is required to contain.

38.6 No business may be transacted at an adjourned general meeting which could not properly have been transacted at the meeting if the adjournment had not taken place.

Voting at general meetings

Art. 39. Voting: general.

39.1 A resolution put to the vote of a general meeting must be decided on a show of hands unless a poll is duly demanded in accordance with the articles.

39.2 No resolution shall be validly passed unless adopted by members representing more than half of the capital. If this majority is not obtained, the members are to be convened a second time, by registered letter, and the resolutions are then passed by a simple majority of votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 40. Errors and Disputes.

40.1 No objection may be raised to the qualification of any person voting at a general meeting except at the meeting or adjourned meeting at which the vote objected to is tendered, and every vote not disallowed at the meeting is valid.

40.2 Any such objection must be referred to the chairman of the meeting, whose decision is final.

Art. 41. Poll votes.

41.1 A poll on a resolution may be demanded:

(a) in advance of the general meeting where it is to be put to the vote; or
(b) at a general meeting, either before a show of hands on that resolution or immediately after the result of a show of hands on that resolution is declared.

41.2 A poll may be demanded by:

(a) the chairman of the meeting;
(b) the managers;
(c) two or more persons having the right to vote on the resolution; or
(d) a person or persons representing not less than one tenth of the total voting rights of all the members having the right to vote on the resolution.

41.3 A demand for a poll may be withdrawn if:

(a) the poll has not yet been taken; and
(b) the chairman of the meeting consents to the withdrawal.

41.4 Polls must be taken immediately and in such manner as the chairman of the meeting directs.

Art. 42. Amendments to resolutions.

42.1 An ordinary resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution if:

(a) notice of the proposed amendment is given to the company in writing by a person entitled to vote at the general meeting at which it is to be proposed not less than 48 hours before the meeting is to take place (or such later time as the chairman of the meeting may determine); and

(b) the proposed amendment does not, in the reasonable opinion of the chairman of the meeting, materially alter the scope of the resolution.

42.2 A special resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution, if:

(a) the chairman of the meeting proposes the amendment at the general meeting at which the resolution is to be proposed; and

(b) the amendment does not go beyond what is necessary to correct a grammatical or other non-substantive error in the resolution.

(c) If the chairman of the meeting, acting in good faith, wrongly decides that an amendment to a resolution is out of order, the chairman's error does not invalidate the vote on that resolution.

Part 5. Administrative Arrangements**Art. 43. Means of communication to be used.**

43.1 Subject to the articles, anything sent or supplied by or to the company under the articles may be sent or supplied in any way in which the Commercial Companies Act 1915 provides for documents or information which are authorized or required by any provision of that Act to be sent or supplied by or to the company.

43.2 Subject to the articles, any notice or document to be sent or supplied to a manager in connection with the taking of decisions by managers may also be sent or supplied by the means by which that manager has asked to be sent or supplied with such notices or documents for the time being.

43.3 A manager may agree with the company that notices or documents sent to that manager in a particular way are to be deemed to have been received within a specified time of their being sent, and for the specified time to be less than 48 hours.

Art. 44. No right to inspect accounts and Other records. Except as provided by law or authorized by the managers or an ordinary resolution of the members, no person is entitled to inspect any of the company's accounting or other records or documents merely by virtue of being a member.

Art. 45. Indemnity and Insurance.

45.1 Any manager or former manager of the company or a group company may be indemnified out of the company's assets against:

(a) any liability incurred by that person in connection with any negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the company or a group company; and

(b) any other liability incurred by that person as an officer of the company or a group company.

45.2 The managers may decide to purchase and maintain insurance, at the expense of the company, for the benefit of any manager or former manager of the company or a group company in respect of any loss or liability which has been or may be incurred by that person in connection with his duties or powers in relation to the company or any group company.

45.3 This article does not authorize any indemnity or insurance which would be prohibited or rendered void by any provision of the Commercial Companies Act 1915 or by any other provision of law.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of December 2013.

Subscription and payment

The appearing party, represented as stated above, subscribes for twenty thousand (20,000) units with a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each, numbered 1 to 20,000 and resolves to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) which amount shall be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The aggregate amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as follows:

- Matthew William Hankins, born on February 10, 1978, with professional address at 401 North Michigan Avenue, 33rd floor, Chicago, IL 60611, United States of America, as manager A of the company for an indefinite term;
- Kuy Ly Ang, born in Phnom Penh (Cambodia) on February 16, 1967, with professional address at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, as manager B of the company for an indefinite term; and
- Sébastien Pauchot, born in Paris (France) on March 1, 1976, with professional address at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, as manager B of the company for an indefinite term.

2. The registered office of the Company is located at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinzième jour de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PS1 Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital de vingt mille dollars américains (USD 20.000.-),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resta annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Partie 1^{er} . Interprétation et forme juridique

Art. 1^{er} . Interprétation et Termes Définis.

1.1. Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«Statuts» les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

«Numéraire Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la société (comprenant les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément aux statuts, augmentés (i) des réserves librement distribuables (comprenant le montant porté au crédit du compte de prime d'émission mais seulement si et dans la mesure où la Société a des Recettes qui ne constituent pas un bénéfice ou d'une autre manière ne provoquent pas de mutation au crédit du bilan de la Société) et, le cas échéant, (ii) le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve statutaire relatifs aux Parts à racheter/rembourser et réduit par (x) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (y) toutes sommes à placer en réserves en vertu des exigences de la loi ou des statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires en question;

«faillite» signifie la faillite ou composition de la dette ou procédure similaire du type suspension de paiement, gestion contrôlée ou toute procédure d'insolvabilité listée dans les annexes du Règlement du Conseil (CE) No. 1346/2000 du 29 mai 2000 sur les procédures d'insolvabilité ou toute procédure dans la juridiction dans ou en dehors de l'Union Européenne ayant un effet similaire;

«Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915» signifie la Loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

«capitaux propres distribuables» signifie, à tout moment, la somme du bénéfice ou de la perte de l'année en cours plus les bénéfices reportés et les réserves distribuables moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et en conformité avec l'article 30;

«dividende final» le dividende déterminé par référence au bénéfice défini dans les comptes annuels de la société que l'assemblée générale a adoptés;

«intégralement libéré» signifie, pour une Part, que la valeur nominale et une prime d'émission à payer à la société concernant cette Part ont été versées à la société;

«société du groupe» signifie la société mère ultime de la société ou les sociétés mères ultimes, qu'elle(s) ai(en)t ou non la personnalité juridique et toute filiale de cette ou ces sociétés mères;

«Date des Comptes Intérimaires» signifie une date qui n'est pas antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat ou remboursement des Parts;

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la société à la Date des Comptes Intérimaires en question;

«gérant» signifie un gérant de la société;

«gérant A» signifie un gérant nommé en tant que tel par l'assemblée générale;

«gérant B» signifie un gérant nommé en tant que tel par l'assemblée générale;

«associé» signifie un associé de la société en tant que propriétaire d'une ou plusieurs parts;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des associés de la société adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social ou à la majorité simple des voix, le cas échéant, sous réserve de et en conformité avec les articles 31 ou 38;

«payé» signifie payé ou comptabilisé comme payé;

«participer» sera interprété conformément à l'article 8;

«Recettes» signifie toutes les recettes en numéraire ou en liquide de la société au cours d'une période quelle qu'en soit la source (en ce compris toutes les distributions reçues par la société à titre de remboursement de capital par une filiale);

«résolution spéciale» signifie une résolution des associés de la société adoptée à la majorité en nombre d'associés représentant au moins les trois-quarts du capital;

«filiale» signifie une filiale au sens de la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915, avec ou sans personnalité juridique;

«parts» signifie les parts dans le capital de la société.

1.2. Sauf si le contexte le requiert autrement, les autres termes et expressions contenus dans les statuts ont la même signification que dans la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 telle qu'en vigueur à la date à laquelle les statuts deviennent exécutoires.

1.3. L'invalidité ou le caractère inexécutable d'une stipulation des statuts n'affectera pas la validité ou le caractère exécutable des autres stipulations des statuts.

Art. 2. Dénomination, Forme Juridique, etc.

2.1. Le nom de la société est PS4 Luxco S.à r.l.

2.2. La Société est une société à responsabilité limitée en vertu de la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 et est constituée pour une durée indéterminée. La responsabilité des associés est limitée au montant, s'il y a lieu, non payé des parts qu'ils détiennent.

2.3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.4. L'objet de la société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets, marques ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit en ce compris mais sans limitation la gestion et l'octroi de permis de brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit et la facturation et la réception de royalties sur tout brevet, marque et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

2.5. L'exercice social de la société coïncide à l'année civile.

Partie 2. Gérants

Pouvoirs des gérants et Responsabilités

Art. 3. Autorité des gérants et Pouvoir de représenter et d'Engager la société.

3.1. Sous réserve des statuts, les gérants sont responsables de la gestion de l'activité de la société, pour laquelle ils peuvent exercer tous les pouvoirs de la sociétés.

3.2. Si deux gérants ou plus sont nommés, ils constitueront ensemble un conseil de gérance, lequel se composera d'un ou plusieurs gérants A et/ou d'un ou plusieurs gérants B. Les gérants B doivent résider au Grand-Duché de Luxembourg.

3.3. Le conseil de gérance (ou si la société n'a qu'un gérant, le gérant unique) représente et engage la société vis-à-vis des tiers. Un gérant A agissant conjointement avec un gérant B peuvent également représenter et engager la société.

Art. 4. Délégation des Gérants.

4.1. Sous réserve des statuts, les gérants peuvent déléguer un des pouvoirs qui leur sont conférés d'après les statuts:

- (a) à telle personne ou telles personnes;
 - (b) par tels moyens (en ce compris par procuration);
 - (c) dans telle mesure;
 - (d) concernant telles questions ou territoires; et
 - (e) à telles conditions,
- qu'ils considèrent appropriés.

4.2. Si les gérants le précisent, une telle délégation peut permettre la délégation des pouvoirs des gérants par la personne à qui ils ont été délégués.

4.3. Les gérants peuvent révoquer une délégation en tout ou partie ou modifier ses conditions.

4.4. Une telle délégation sera régie par les règles générales concernant les procurations.

Prise de décisions des gérants

Art. 5. Prise de Décisions collective des gérants.

5.1. La règle générale de prise de décision par les gérants est que toute décision des gérants doit être soit une décision à la majorité ou prise conformément à l'article 7.

5.2. Si la société n'a qu'un gérant, la règle générale ne s'applique pas et le gérant peut prendre des décisions sans tenir compte des stipulations des statuts concernant la prise de décision des gérants.

Art. 6. Décisions Unanimes.

6.1. Une décision des gérants est prise conformément à cet article quand tous les gérants s'indiquent les uns les autres, peu importe le moyen qu'ils partagent, une vision commune de la question.

6.2. Une telle décision peut prendre la forme d'une résolution par écrit, dont chaque gérant a signé une copie ou pour laquelle chaque gérant a indiqué son accord par écrit.

Art. 7. Convocation d'une réunion des gérants.

7.1. Un gérant peut convoquer une réunion des gérants en avisant les autres gérants de la réunion.

7.2. La convocation à une réunion des gérants doit indiquer:

(a) la date et l'heure envisagée;

(b) l'endroit où elle aura lieu; et

(c) s'il est prévu que les gérants participant à la réunion ne soient pas au même endroit, la manière de communication envisagée les uns avec les autres pendant la réunion.

7.3. La convocation à une réunion des gérants doit être adressée à tous les gérants mais pas obligatoirement par écrit.

7.4. Une convocation à une réunion des gérants n'a pas besoin d'être adressée aux gérants qui ont renoncé à leur droit de convocation à cette réunion, en informant la société soit avant ou après la date à laquelle se tient la réunion. Lorsque cet avis est donné après la réunion, il n'affecte pas la validité de la réunion ou aucune des questions abordées à cette dernière.

Art. 8. Participation aux réunions des gérants.

8.1. Sous réserve des statuts, les gérants participent à une réunion ou une partie de la réunion lorsque:

(a) la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux statuts; et

(b) ils peuvent se communiquer les informations ou avis qu'ils ont sur un point particulier de l'ordre du jour.

8.2. En déterminant si les gérants participent à une réunion des gérants, il n'est pas nécessaire d'identifier l'endroit où se trouve le gérant ni la manière dont ils communiquent entre eux; à condition, toutefois, que les moyens de communication utilisés permettent à tous les participants de communiquer convenablement et en même temps.

Art. 9. Quorum aux réunions des gérants.

9.1. Aucune proposition, sauf celle de convoquer une autre réunion, ne sera votée à une réunion des gérants sans quorum atteint.

9.2. Le quorum aux réunions des gérants peut être fixé de temps à autre par une décision des gérants mais ne doit jamais être inférieur à un gérant A et un gérant B.

9.3. Si le nombre total de gérants est inférieur au quorum requis, les gérants ne prendront pas de décision autre que celle de convoquer une assemblée générale afin de permettre aux associés de nommer d'autres gérants.

Art. 10. Voix prépondérante. Si les nombres de voix pour et contre une proposition sont égaux, le président de la réunion a une voix prépondérante. Ceci ne s'applique pas si, conformément aux statuts, le président de la réunion n'est pas considéré comme participant au processus de prise de décision aux fins du quorum.

Art. 11. Conflits d'intérêt.

11.1. Si une décision envisagée des gérants concerne une transaction ou une proposition en cours ou envisagée avec la société dans laquelle un gérant a un intérêt, ce gérant ne sera pas compté comme participant au processus de prise de décision aux fins du quorum.

11.2. Toutefois, si le paragraphe 3 s'applique, un gérant qui a un intérêt dans une transaction ou une proposition en cours ou envisagée avec la société sera compté comme participant au processus de prise de décision aux fins du quorum.

11.3. Ce paragraphe s'applique quand:

(a) les associés par résolution ordinaire suspendent la stipulation des statuts qui autrement empêcherait un gérant d'être compté comme participant au processus de prise de décision aux fins du quorum;

(b) l'intérêt du gérant ne peut pas raisonnablement être considéré comme susceptible de causer un conflit d'intérêt; ou

(c) le conflit d'intérêt du gérant provient d'un motif autorisé.

11.4. Pour les besoins de cet article, les motifs autorisés sont les suivants:

(a) une garantie donnée ou à donner par un gérant ou à un gérant concernant une obligation supportée par ou pour le compte de la société ou une de ses filiales;

(b) une souscription, ou un accord de souscription, à des parts ou autres titres de la société ou une de ses filiales, et de prise ferme directe ou indirecte, ou garantie de la souscription à de telles parts ou titres; et

(c) des arrangements en vertu desquels des bénéfices sont mis à disposition des employés, gérants et administrateurs, ou des anciens employés de la société ou d'une de ses filiales qui ne prévoient pas de bénéfices spéciaux pour les gérants et administrateurs ou les anciens gérants et administrateurs.

11.5. Pour les besoins de cet article, les références à décision envisagée et processus de prise de décision incluent toute réunion des gérants ou une partie d'une réunion des gérants.

11.6. Sous réserve du paragraphe (7), si une question concernant le droit d'un gérant de participer à une réunion (ou à une partie d'une réunion) aux fins du quorum se pose à une réunion, la question peut, avant la conclusion de la réunion, être référée au président de la réunion dont les règles relatives à tout gérant autre que le président sera définitive et décisive.

11.7. Si une question concernant le droit de participer à la réunion (ou à une partie de la réunion) devait se poser à l'égard du président de la réunion, la question sera tranchée par une décision des gérants lors de cette réunion, aux fins de laquelle le président de la réunion ne devra pas être considéré comme participant à la réunion (ou à la partie de la réunion) aux fins du quorum et du vote.

Art. 12. Pouvoir discrétionnaire des gérants de fixer des règles supplémentaires. Sous réserve des statuts, les gérants peuvent fixer toute règle qu'ils jugent appropriée sur la façon de prendre des décisions, et sur la façon dont ces règles doivent être consignées ou communiquées aux gérants.

Nomination des gérants

Art. 13. Durée du mandat. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale pour une durée limitée ou illimitée. Si aucune durée n'est précisée, la durée sera considérée comme illimitée.

Art. 14. Fin du mandat d'un gérant. Une personne cesse d'être un gérant dès que:

- (a) cette personne cesse d'être gérant en vertu d'une disposition de la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 ou fait l'objet d'une interdiction légale;
- (b) une ordonnance de faillite personnelle a été rendue contre cette personne;
- (c) cette personne est révoquée par résolution ordinaire, avec ou sans motif, même avant la fin de son mandat; et/ou
- (d) la société a reçu une notification du gérant, selon laquelle ce dernier démissionne de ses fonctions, et que cette démission a pris effet conformément aux dispositions de cet avis.

Art. 15. Rémunération et dépenses des gérants.

15.1. Sauf décision contraire du conseil de gérance, les gérants ne sont pas responsables envers la société des rémunérations qu'ils perçoivent en tant que directeurs, gérants ou autres agents ou employés de la société, ou de toute autre personne morale dans laquelle la société détient des intérêts.

15.2. La société peut rembourser toute dépense raisonnable que les gérants ont engagé à juste titre en raison de leur participation à:

- (a) des réunions des gérants;
- (b) des assemblées générales; ou
- (c) des réunions distinctes des détenteurs de toute de parts ou d'obligations de la société ou, autrement en relation avec l'exercice de leurs pouvoirs et l'exonération de leurs responsabilités par rapport à la société.

Partie 3. Parts et Distributions

Art. 16. Capital.

16.1. Le capital social de la société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,00) chacune.

En plus du capital social, un (des) compte(s) de prime d'émission sur le(s)quel(s) toute prime payée sur une(des) part (s) en plus de sa(leur) valeur nominale est transférée. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour le rachat de parts en vertu de l'article 17. des statuts, compenser des pertes nettes, effectuer des distributions aux associés ou affecter les fonds à la réserve légale.

16.2. Aucune part ne sera émise pour moins du total de sa valeur nominale et de toute prime payable à la société en contrepartie de son émission.

16.3. Le fait d'être propriétaire d'une part vaut connaissance tacite des résolutions valablement adoptées par l'assemblée générale.

Art. 17. Rachat et remboursement des parts.

17.1. Le capital social de la société peut être réduit par le rachat et l'annulation ou par le remboursement d'une ou plusieurs Parts.

17.2. Les parts peuvent être rachetées et sont passibles d'être remboursées sous réserve de et en conformité avec les termes, conditions et modalités de rachat ou de remboursement tels que décidés de temps à autre par le conseil de gérance. Les termes du rachat ou du remboursement peuvent prévoir que le montant à payer pour le rachat (le «Montant d'Annulation») peut, par accord entre la société et le détenteur des Parts, être payé à une date ultérieure à la date de rachat. Sinon, les parts doivent être payées au moment du rachat.

17.3. Les parts peuvent seulement être rachetées à partir de capitaux propres distribuables et les produits d'une nouvelle émission simultanée de parts faite aux fins du remboursement ou de l'amortissement (en ce compris toute somme transférée au compte de prime d'émission pour nouvelles parts).

17.4. Lorsque les parts sont rachetées, les parts sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et, jusqu'à l'annulation effective de tous les droits attachés à ces parts, y compris sans limitation les droits de vote et des droits de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

17.5. Si, à l'approbation des comptes annuels pour un exercice social au cours duquel des parts ont été remboursées, les capitaux propres distribuables déterminés par référence à ces comptes annuels sont négatifs, alors les (anciens) détenteurs des parts remboursées devront:

- (a) reverser le Montant d'Annulation (ou une partie) à la société pour couvrir le déficit; ou
- (b) en cas de remboursement par distribution en nature, verser à la société une somme égale à la valeur la plus petite entre la valeur de la distribution (au moment où elle a été effectuée) et le déficit.

Art. 18. Pouvoirs d'émettre différentes classe de parts. Sans préjudice des droits attachés à toute part existante, les statuts peuvent être modifiés pour émettre d'autres classes de parts sociales assorties de droits ou de restrictions qui peuvent être déterminées par résolution spéciale. Une modification des statuts qui serait préjudiciable aux droits liés à une ou plusieurs parts, requière le consentement des détenteurs des parts concernées.

Art. 19. Absence de caractère contraignant, pour la société, des intérêts non absolus. Les parts sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par part.

Art. 20. Certificats de Parts.

20.1. La société doit émettre à chaque associé qui le demande, gratuitement, un ou plusieurs certificats pour les parts que cet associé possède.

20.2. Chaque certificat doit préciser:

- (a) le nombre de parts pour lequel il est délivré;
- (b) la valeur nominale de ces parts;
- (c) que ces parts sont intégralement libérées; et
- (d) tout numéro distinctif qui leur est attribué.

20.3. Si plusieurs personnes possèdent une part, un seul certificat sera émis en ce qui la concerne.

Art. 21. Remplacement des certificats de parts.

21.1. Si un certificat émis au titre des parts d'un associé est:

- (a) endommagé ou rendu illisible; ou
- (b) déclaré perdu, volé ou détruit, cet associé est en droit de se faire délivrer un certificat de remplacement pour ces mêmes parts.

21.2. Un associé exerçant son droit de se faire délivrer ce certificat de remplacement:

- (a) peut exercer en même temps le droit de se voir émettre un seul certificat ou des certificats distincts;
- (b) doit renvoyer à la société le certificat à remplacer s'il est endommagé ou illisible; et
- (c) doit se conformer aux conditions en matière de preuve, d'indemnité, et de paiement de frais abordables fixés par les gérants.

Art. 22. Cessions de parts.

22.1. Les parts sont librement cessibles entre les associés au moyen d'un acte de cession, sous la forme habituelle ou sous toute autre forme approuvée par les gérants, qui est exécuté par ou au nom du cédant. Les parts ne peuvent pas être cédées à des non-associés sauf accord préalable des associés donné par une résolution adoptée par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

22.2. Aucun frais ne pourra être facturé pour l'enregistrement d'un instrument de cession ou tout autre document concernant ou affectant le titre de propriété d'une part.

22.3. La société peut retenir tout instrument de cession qui est enregistré.

Art. 23. Transmission de parts.

23.1. Les parts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés, qu'avec l'approbation des associés représentant les trois-quarts des parts détenues par les associés survivants. Aucun consentement ne sera requis pour le transfert des parts aux héritiers légaux ou au conjoint survivant.

23.2. Si les parts sont autrement transmises par application de la loi, en ce compris en raison d'une fusion ou scission d'un associé, les droits attachés à ces parts, en ce compris le droit d'assister ou de voter à une assemblée générale, et le droit aux distributions, seront suspendus jusqu'à ce que le transmission ait été approuvé par les associés représentant les trois-quarts des autres parts de la société.

Dividendes et Autres distributions

Art. 24. Procédure de déclaration de dividende.

24.1. Les associés peuvent, par résolution ordinaire, déclarer un dividende final.

24.2. Un dividende final ne doit pas être déclaré à moins que les gérants n'aient formulé une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé par les gérants.

24.3. Les gérants peuvent décider de payer un dividende intérimaire (ou d'effectuer une distribution autre qu'un dividende) à partir des capitaux propres distribuables selon les comptes intermédiaires préparés à cette occasion et au vu des droits des créanciers, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date des comptes intermédiaires.

24.4. Sauf si la résolution des associés de déclarer un dividende final ou la décision des gérants de payer un dividende intérimaire (ou d'effectuer une distribution autre qu'un dividende) ne spécifie une date ultérieure, le dividende doit être versé par référence aux parts détenues par chaque associé à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le verser.

Art. 25. Paiement des dividendes et Autres distributions.

25.1. Lorsqu'un dividende ou toute autre somme consistant en une distribution, est payable à l'égard d'une part, il doit être payé par un ou plusieurs des moyens suivants:

(a) transfert vers un compte bancaire indiqué par le bénéficiaire de la distribution, soit par écrit, soit de la façon qui pourra être décidée par les gérants;

(b) envoi d'un chèque libellé au nom du bénéficiaire de la distribution, par les services postaux, à l'adresse enregistrée du bénéficiaire de la distribution (si le bénéficiaire de la distribution est un titulaire de la part), ou (dans tous les autres cas) à une adresse spécifiée par le bénéficiaire de la distribution soit par écrit, soit de la façon qui pourra être décidée par les gérants;

(c) l'envoi d'un chèque libellé au nom de la personne, par les services postaux, à la personne et à l'adresse spécifiées par bénéficiaire de la distribution, soit par écrit, soit de la façon qui pourra être décidée par les gérants; ou

(d) tout autre moyen de paiement dont les gérants conviennent avec le bénéficiaire de la distribution, soit par écrit, soit par tout autre moyen dont les gérants décideront.

Art. 26. Absence d'intérêts sur les distributions. La société peut ne pas payer d'intérêts sur tout dividende ou toute autre somme payable au titre d'une part, sauf disposition contraire prévue par les dispositions de tout autre accord intervenu entre le détenteur de cette part et la société.

Art. 27. Distributions non réclamées.

27.1. Tous les dividendes ou autres sommes qui sont:

(a) payables au titre des parts; et

(b) non réclamés après avoir été déclarés ou être devenus exigibles, peuvent être investis ou mis à profit de toute autre façon par les gérants de la société pour le bénéfice de la société, jusqu'à leur revendication.

27.2. Si:

(a) cinq années se sont écoulées depuis la date à laquelle un dividende ou toute autre somme est devenue exigible; et

(b) le bénéficiaire de distribution ne l'a pas revendiqué, le bénéficiaire de la distribution n'a plus droit à ce dividende ou à toute autre somme et ceux-ci cessent d'être dus par la société.

Art. 28. Distributions en nature.

28.1. Les associés peuvent, par résolution ordinaire, sur recommandation des gérants, décider de payer tout ou partie d'un dividende ou toute autre distribution payable au titre d'une part, en transférant des actifs en nature d'une valeur équivalente (y compris, sans limite, des parts ou autres titres dans toute société).

28.2. Aux fins du paiement d'une distribution en nature, les gérants peuvent prendre les dispositions qu'ils jugent appropriées, notamment, en cas de difficulté concernant la distribution:

(a) fixer la valeur des actifs; et

(b) payer en numéraire tout bénéficiaire de la distribution, sur la base de cette valeur, afin d'ajuster les droits des bénéficiaires.

Art. 29. Renonciation aux distributions.

29.1. Les bénéficiaires de la distribution peuvent renoncer à leur droit à un dividende ou à toute autre distribution payable au titre d'une part sociale, en avisant la société par écrit à cet effet, mais si:

(a) la part a plus d'un propriétaire; ou

(b) plusieurs personnes détiennent un droit sur la part, soit en raison du décès d'un ou plusieurs détenteurs conjoints, ou pour une autre raison,

l'avis ne produit ses effets que s'il est émis afin d'être donné, et signé, par tous les titulaires ou les personnes qui détiennent par ailleurs un droit sur la part.

Réserve légale et capitalisation des bénéfices

Art. 30. Réserve légale. Chaque exercice social, la société doit affecter un montant égal à cinq pour cent (5%) de ses bénéfices nets à la réserve légale. Cette exigence, toutefois, ne s'applique pas si et tant que la réserve l'égale s'élève à dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 31. Pouvoir de capitaliser et appropriation des sommes capitalisées.

31.1. Sous réserve des statuts, les associés peuvent par résolutions spéciales:

(a) décider de capitaliser des bénéfices de la société (qu'ils soient disponibles ou non pour une distribution) qui ne sont pas requis pour le paiement d'un dividende préférentiel, ou toute somme portée au crédit du compte de prime d'émission ou d'une autre réserve; et

(b) s'approprier toute somme qu'ils décident de capitaliser (une «somme capitalisée») à des personnes qui y auraient eu droit si elle avait été distribuée comme dividende (la «personne ayant droit») et dans les mêmes proportions.

31.2. Les sommes capitalisées doivent être appliquées:

(a) pour le compte des personnes ayant droit; et

(b) dans les mêmes proportions qu'un dividende qui leur auraient été distribués.

31.3. Toute somme capitalisée peut être appliquée au paiement de nouvelles parts d'une valeur nominale égale à la somme capitalisée qui sont alors émises créditées comme intégralement libérées aux personnes ayant droit ou selon les indications de ces dernières.

31.4. Une somme capitalisée qui a été appropriée à partir de bénéfices disponibles pour une distribution peut être utilisée pour le paiement de nouvelles obligations de la société qui sont alors émises et créditées comme intégralement libérées aux personnes ayant droit ou selon les indications de ces dernières.

31.5. Sous réserve des statuts, les gérants peuvent:

(a) appliquer les sommes capitalisées conformément aux paragraphes 3 et 4 en partie d'une façon et en partie de l'autre; et

(b) s'arranger, s'ils le jugent approprié, pour empêcher les parts (ou obligations) de devenir distribuables en fraction (tel que faire des paiements en numéraires à la place).

Partie 4. Prise de décision des associés

Art. 32. Résolutions écrites.

32.1. Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte de la résolution par écrit et exprimera son vote par écrit.

32.2. L'article 39.2 s'applique mutatis mutandis.

Organisation des assemblées générales

Art. 33. Notifications requises pour les assemblées générales.

33.1. Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par notification d'au moins huit (8) jours (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de la notification).

33.2. Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si les associés y consentent.

33.3. Une notification à une assemblée générale de la société doit être envoyée

à:

(a) tous les associés de la société; et

(b) tous les gérants.

33.4. Une notification à une assemblée générale de la société doit contenir:

(a) l'heure, la date et l'endroit où se tiendra l'assemblée; et

(b) l'ordre du jour de l'assemblée et le texte des résolutions proposées.

Art. 34. Présence et intervention aux assemblées générales.

34.1. Une personne peut exercer le droit de s'exprimer lors d'une assemblée générale lorsque cette personne est en mesure de communiquer à tous les participants à la réunion, au cours de la réunion, toutes les informations ou opinions que cette personne a sur l'ordre du jour de la réunion.

34.2. Une personne est en mesure d'exercer le droit de voter à une assemblée générale lorsque:

(a) cette personne est en mesure de voter, au cours de l'assemblée, sur les résolutions mises au vote lors de l'assemblée; et

(b) le vote de cette personne peut être pris en compte pour déterminer si ces résolutions sont ou non adoptées en même temps que les votes de toutes les autres personnes participant à l'assemblée.

34.3. Les gérants peuvent prendre toutes les dispositions qu'ils jugent appropriées pour permettre à ceux qui participent à une assemblée générale d'exercer leurs droits de s'exprimer ou de voter lors de celle-ci.

34.4. Pour déterminer les présences à une assemblée générale, le fait que deux ou plusieurs participants se trouvent ou non l'un et l'autre au même endroit n'est pas déterminant.

34.5. Deux ou plusieurs personnes qui ne se trouvent pas au même endroit assistent à une assemblée générale lorsque les circonstances leur permettent (ou leur permettraient) d'exercer leurs droits de s'exprimer et de voter lors de cette assemblée, elles peuvent (ou pourraient) exercer lesdits droits.

Art. 35. Quorum aux assemblées générales. Aucune question autre que la désignation du président de l'assemblée ne doit être traitée en assemblée générale si les personnes y assistant ne constituent pas le quorum.

Art. 36. Présidence des assemblées générales. Les gérants présents, ou si aucun gérant n'est présent l'assemblée, doit désigner un gérant ou un associé pour présider la réunion, et la désignation du président de l'assemblée doit être le premier point de l'assemblée.

Art. 37. Participation et intervention des gérants et des non-associés.

37.1. Les gérants peuvent assister et intervenir à des assemblées générales, qu'ils soient ou non associés.

37.2. Le président de l'assemblée peut autoriser d'autres personnes qui ne sont pas:

- (a) associés de la société; ou
- (b) habilités à un autre titre à exercer les droits des associés lors des assemblées générales, à assister et à intervenir à une assemblée générale.

Art. 38. Ajournement.

38.1. Si les personnes qui assistent à une assemblée générale ne constituent pas un quorum dans la demi-heure suivant l'heure à laquelle la réunion devait commencer, ou si, au cours d'une assemblée, le quorum cesse d'être atteint, le président de l'assemblée doit l'ajourner.

38.2. Le président de la réunion peut ajourner une assemblée générale pour laquelle le quorum est atteint si:

- (a) l'assemblée autorise un ajournement; ou
- (b) il semble au président de l'assemblée qu'un ajournement est nécessaire afin de protéger la sécurité de toute personne participant à l'assemblée, ou de s'assurer que l'ordre du jour de l'assemblée se déroule de manière ordonnée.

38.3. Le président de l'assemblée doit ajourner une assemblée générale si cela lui a été enjoint par l'assemblée.

38.4. Lors de l'ajournement d'une assemblée générale, le président de l'assemblée doit:

- (a) soit spécifier l'heure et le lieu auxquels elle est renvoyée, soit indiquer qu'elle se poursuivra à l'heure et au lieu qui seront fixés par les gérants; et
- (b) tenir compte des directives relatives au moment et au lieu de tout renvoi qui ont été données par l'assemblée.

38.5. La société doit informer du jour auquel se tiendra la suite de l'assemblée générale ajournée:

- (a) les mêmes personnes que celles auxquelles tout avis relatif aux assemblées générales de la société doit être donné; et
- (b) au moyen d'un avis comportant les mêmes informations que celle que ledit avis doit comporter.

38.6. Aucun point de l'ordre du jour ne peut être traité lors d'une assemblée générale ajournée, qui n'aurait pas pu être dûment traité lors de l'assemblée si l'ajournement n'avait pas eu lieu.

Vote aux assemblées générales

Art. 39. Vote: généralités.

39.1. Une résolution soumise au vote d'une assemblée générale doit être décidée à main levée sauf si un scrutin est réclamé en bonne et due forme conformément aux statuts.

39.2. Une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte, les associés seront convoqués une seconde fois, par lettre recommandée, et les résolutions seront alors adoptées à la majorité simple des votes exprimés, sans distinction de la proportion du capital social représenté.

Art. 40. Erreurs et contestations.

40.1. Aucune contestation ne peut être soulevée quant à la qualification de toute personne votant lors d'une assemblée générale, sauf pendant l'assemblée ou l'assemblée ajournée à laquelle le vote contesté est présenté, et tout vote qui n'a pas été rejeté lors de l'assemblée est valable.

40.2. Toute objection doit être rapportée au président de l'assemblée, dont la décision est définitive.

Art. 41. Votes par scrutin.

41.1. Un vote par scrutin sur une résolution peut être exigé:

- (a) par anticipation de l'assemblée générale à laquelle elle doit être soumise au vote; ou

(b) à une assemblée générale, soit avant un vote à main levée sur cette résolution soit immédiatement après que le résultat d'un vote à main levée sur cette résolution est déclaré.

41.2. Un vote par scrutin peut être demandé par:

(a) le président de l'assemblée;

(b) les gérants;

(c) deux ou plusieurs personnes ayant le droit de voter sur la résolution; ou

(d) une ou plusieurs personnes représentant au moins un dixième des droits de vote de tous les associés ayant le droit de voter sur la résolution.

41.3. Une demande de vote par scrutin peut être retirée si:

(a) le vote n'a pas encore été effectué; et

(b) le président de l'assemblée autorise le retrait.

41.4. Il doit être procédé aux votes immédiatement et de la manière indiquée par le président de l'assemblée.

Art. 42. Modifications des résolutions.

42.1. Une résolution ordinaire devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire si:

(a) un avis de la modification proposée est donné à la société par écrit par une personne habilitée à voter lors de l'assemblée générale à laquelle elle doit être proposée, au moins 48 heures avant que l'assemblée ait lieu (ou avant une date ultérieure que le président de l'assemblée peut déterminer); et

(b) la modification proposée ne constitue pas, de l'avis raisonnable du président de l'assemblée, une modification substantielle de la portée de la résolution.

42.2. Une résolution spéciale devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire, si:

(a) le président de la réunion propose la modification à l'assemblée générale à laquelle la résolution doit être proposée; et

(b) la modification ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire pour corriger une erreur grammaticale ou matérielle dans la résolution;

(c) si le président de l'assemblée, agissant de bonne foi, décide à tort qu'une modification d'une résolution est irrégulière, l'erreur du président n'annule pas le vote portant sur cette résolution.

Partie 5. Arrangements administratifs

Art. 43. Moyens de communication à utiliser.

43.1. Sous réserve des statuts, tout objet envoyé ou délivré par ou à la société, en vertu des statuts peut être envoyé ou livré de la façon requise par la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 pour les documents ou les informations dont l'envoi ou la délivrance par ou à la société, est autorisé ou requis par toute disposition de cette loi.

43.2. Sous réserve des statuts, tout avis ou document devant être envoyé ou délivré à un gérant en relation avec la prise de décisions par les gérants, peut également être envoyé ou délivré par le moyen demandé par ce gérant pour l'envoi et la délivrance de ces avis ou documents à ce moment.

43.3. Un gérant peut convenir avec la société que les avis ou les documents envoyés à ce gérant de façon particulière doivent être réputés avoir été reçus dans un délai déterminé à compter de leur envoi, ce délai ne pouvant être inférieur à 48 heures.

Art. 44. Aucun droit d'inspection des comptes et Autres registres. Sauf si la loi ou une résolution ordinaire des associés le prévoit ou si les gérants l'autorisent, aucune personne n'a le droit d'inspecter un livre comptable ou autre registre ou document quels qu'ils soient simplement en vertu de sa qualité d'associé.

Art. 45. Indemnité et Assurance.

45.1. (1) Un gérant ou ancien gérant de la société ou d'une société du groupe peut être indemnisé sur les avoirs de la société en réparation de:

(a) toute responsabilité encourue par cette personne en relation avec une négligence, un manquement, la violation d'une obligation ou un abus de confiance à l'encontre de la société ou d'une société du groupe;

(b) toute autre responsabilité encourue par cette personne en tant que responsable de la société ou d'une société du groupe.

45.2. Les gérants peuvent décider de souscrire et de maintenir une assurance, aux frais de la société, en faveur de tout gérant ou ancien gérant de la société ou d'une société du groupe pour toute perte ou responsabilité, qui a été ou peut être supportée par cette personne dans le cadre de ses fonctions ou pouvoirs en relation avec la société ou toute société du groupe.

45.3. Cet article n'autorise pas une indemnité ou assurance qu'une disposition de la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 ou de toute autre loi interdirait ou rendrait nulle.

120462

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de cet acte et s'achève le trente et un décembre 2013.

Souscription et libération

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, numérotées 1 à 20.000 et décide de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000), qui sera entièrement affecté au compte de capital social.

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme suit:

- Matthew William Hankins, né le 10 février 1978, dont l'adresse professionnelle se situe 401 North Michigan Avenue, 33rd floor, Chicago, IL 60611, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant A de la société pour une durée indéterminée;
- Kuy Ly Ang, né à Phnom Penh (Cambodge) le 16 février 1967, dont l'adresse professionnelle se situe 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, comme gérant B de la société pour une durée indéterminée; et
- Sébastien Pauchot, né à Paris (France) le 1 mars 1976, dont l'adresse professionnelle se situe 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, comme gérant B de la société pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au 208, Val des Bons-Malades, L- 2121 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2013. Relation: LAC/2013/34590. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013118970/1055.

(130144744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

P Retos Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.153.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of the month of July.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared

Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as a special proxy of Providence Equity Offshore Partners IV L.P., an exempted company with limited liability incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglad House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number 12970 acting through its general partner Providence Equity GP IV International L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, acting in turn through its general partner Providence Equity Partners VI

International Ltd., a company incorporated under the laws of the Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-181416 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy given under private seal dated 30 July 2013 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith, being the Sole Shareholder of P Retos Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 102153, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16th July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1026 of 14th October 2004 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 8th May 2008 by a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, published in the Mémorial number 1558 dated 25th June 2008.

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each (the "Shares").

II. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

III. That the Sole Shareholder is the sole holder of the Shares and that as a Sole Shareholder thereof declares explicitly to dissolve the Company.

IV. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company known or unknown on the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice to the fact that the Sole Shareholder assumes all the Company's liabilities.

V. That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VI. That the Sole Shareholder declares approving the interim financial statements of the Company for the period from 1st January 2013 to 31st July 2013.

VII. That the Sole Shareholder fully discharges each member of the board of managers for the due performance of his duties up to the date hereof.

VIII. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Done, in Luxembourg, on the day before mentioned

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by her surname, first name and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et unième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Providence Equity Offshore Partners IV L.P., un exempted company with limited liability, constitué sous les lois des Iles Cayman ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Uglad House, South Church Street, Grand Cayman, Iles Caïmans et immatriculé auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 12970 agissant par l'intermédiaire de son general partner Providence Equity GP IV International L.P., un limited partnership constitué sous les lois des Iles Caïmans, agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner Providence Equity Partners VI International Ltd., une société constituée sous les lois des Iles Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caïmans sous le numéro MC-181416 Associé Unique)), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 30 juillet 2013, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, étant l'Associé Unique de P Retos Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 102153, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1026 du 14 octobre 2004 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 8 mai 2008 par un acte de Maître Gérard Lecuit, préqualifié, publié au Mémorial numéro 1558 du 25 juin 2008.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune (les «Parts Sociales»).

II. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III. Que l'Associé Unique est le seul détenteur des Parts Sociales et qu'en tant qu'Associé Unique il déclare expressément dissoudre la Société.

IV. Que l'Associé Unique déclare en outre prendre à sa charge tous les engagements de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements de la Société.

V. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre de l'associé de la Société dissoute.

VI. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 juillet 2013.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée à chaque membre du conseil de gérance de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé, à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel et demeure, la comparante a signé avec le notaire instrumentant cet acte.

Signé: Hermelinski-Ayache, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 août 2013. Relation: LAC/2013/35998.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118939/100.

(130144143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Sharks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 7, rue Ernie Reitz.

R.C.S. Luxembourg B 179.596.

— STATUTS

L'an deux mille treize,

Le neuf août,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Michel GEIMER, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette le 21 février 1963, demeurant à L-4340 Esch-sur-Alzette, 66, rue de l'Usine,

2.- Monsieur Jean-Pierre WAGNER, agent immobilier, né à Esch-sur-Alzette le 26 octobre 1963, demeurant L-4151 Esch-sur-Alzette, 7, rue Ernie Reitz,

lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, la négociation, l'achat, la vente, l'échange, la gestion, la location de tous biens immobiliers bâtis et non bâtis, la gérance d'immeubles en copropriété, la gestion de patrimoines immobiliers ainsi que la promotion immobilière.

La société pourra en outre, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société pourra notamment s'intéresser par voie d'apport ou par toute autre mise dans toutes les sociétés ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser le développement ou l'extension.

Dans le cadre de son activité, la société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination sociale de "Sharks S.à r.l." société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Michel GEIMER, prénommé; cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Jean-Pierre WAGNER, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre deux mille treize.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Michel GEIMER, prénommé,
 - Monsieur Jean-Pierre WAGNER, prénommé.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle d'un des gérants pour la gestion journalière de la société jusqu'à concurrence d'un montant de cinq mille euros (EUR 5.000,00) et par les signatures conjointes des deux gérants au-delà de cette somme ou pour toute opération n'entrant pas dans le cadre de la gestion journalière de la société.

- 3.- L'adresse de la société sera la suivante:
L-4151 Esch-sur-Alzette, 7, rue Ernie Reitz.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des comparants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Geimer, J.-P. Wagner, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 août 2013. Relation: LAC / 2013 / 37726. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013118990/102.

(130144750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Vianden Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 71.209.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013119654/14.

(130145363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Mivne Ta'Asiya (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.955.

In the year two thousand and thirteen, on the first day of August.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Industrial Buildings Corporation Ltd., having its registered office at Ackerstein Towers, 11 Ha'manofim Street, Herzeliya Pituach, 46120, Israel.

- Houdstermaatschappij Vossius B.V., having its registered office at Claude Debussylaan 24, 1082 MD Amsterdam, The Netherlands.

Each hereby represented by Mr Jean-Paul Schmit, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal and established on 29 July 2013 and 30 July 2013.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as aforementioned, declared being the entire body of shareholders of MIVNE TA'ASIYA (LUXEMBOURG) HOLDING S.A. (the "Company"), having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of notary Me Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on 6 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 623, as amended for the last time by the notary Me Joseph Elvinger on 25 July 2013.

The proxy holder declared and requested the undersigned notary to record that:

I. Industrial Buildings Corporation Ltd. holds three hundred and nine (309) shares of the Company with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, representing thirty thousand and nine hundred Euro (EUR 30,900.-) of the share capital of the Company;

II. Houdstermaatschappij Vossius B.V. holds one (1) share of the Company with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, representing one hundred Euro (EUR 100.-) of the share capital of the Company.

The appearing parties, duly represented, have acknowledged to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, to 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and subsequent amendment of article two of the Company's articles of association (the "Articles");

2. Miscellaneous.

The appearing parties, duly represented, have requested the undersigned notary to document the following sole resolution:

Sole Resolution

The shareholders resolved to transfer the registered office of the Company from 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, to 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and to amend article 2 of the Company's articles of association in order to reflect the transfer:

" **Art. 2.** The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice to the general rules of law governing the termination of contracts, where the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1.000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who is known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier jour du mois d'août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Industrial Buildings Corporation Ltd, ayant son siège social à Ackerstein Towers, 11 Ha'manofim Street, Herzeliya Pituach, 46120, Israel;

- Houdstermaatschappij Vossius B.V., ayant son siège social à Claude Debussylaan 24, 1082 MD Amsterdam, The Netherlands;

chacune représentée par Monsieur Jean-Paul Schmit, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de procurations données sous seing privé le 29 juillet 2013 et 30 juillet 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les associés, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent être les seuls associés de MIVNE TA'ASIYA (LUXEMBOURG) HOLDING S.A. (la «Société») ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, constituée suivant acte reçu par Me. Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 623, ainsi que modifié pour la dernière fois par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

I. Industrial Buildings Corporation Ltd détient trois cent neuf (309) actions de cent euros (EUR 100) chacune, représentant trente mille neuf cents euros (EUR 30,900);

II. Houdstermaatschappij Vossius B.V., détient une (1) action de cent euros (EUR 100) chacune, représentant 100 Euros (EUR 100,-);

Les comparants, dûment représentés, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social de la Société du 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société (les Statuts).

2.- Divers

Les comparants, dûment représentés, ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la Société du 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg et de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille Euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; qu'à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 août 2013. Relation: LAC/2013/36317.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013118924/131.

(130144148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

MB Capellen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8309 Capellen, Aire de Capellen Sud.

R.C.S. Luxembourg B 179.589.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den sechsten Tag im Monat August.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft MOONLIGHT CONSULTING S.A., mit Sitz in L-6791 Grevenmacher, 28, rue de Thionville, eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 113105, hier vertreten durch seinen alleinigen Verwaltungsratsmitglied, Herrn Michael Rolf Berger, geboren in Trier (D) am 11. Mai 1963, wohnhaft in D-54294 Trier, Auf der Weismark 25 (die „Gesellschaft“).

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der vorbenannte Komparent errichtet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "MB Capellen S.à r.l.".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Mamer.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb von Restaurants und Betrieben der Systemgastronomie, deren Entwicklung, Planung, Organisation und Konzeption.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig EURO (EUR 125,-).

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfalle eines Gesellschafters fallen dessen Gesellschaftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszuführen.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Vorübergehende Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung der Anteile

Die 100 Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1.- MOONLIGHT CONSULTING S.A., vorbenannt, einhundert Anteile	100 Anteile
TOTAL: EINHUNDERT ANTEILE	100 ANTEILE

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von ZWÖLF TAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendeinhundert EURO (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung hat der einzige Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zum alleinigen Geschäftsführer wird für eine unbestimmte Dauer Herr Michael Rolf BERGER, Bankkaufmann, geboren in Trier (Deutschland) am 11. Mai 1963, wohnhaft in D-54294 Trier, 25, Auf der Weismark, ernannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers. Er kann Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

2.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-8309 Capellen, Aire de Capellen Sud, Autoroute E 25 Luxembourg - Bruxelles.

Der Notar hat die Komparentin darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparentin ausdrücklich anerkennt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Michael Rolf Berger, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 août 2013. LAC/2013/36924. Reçu 75- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 19. August 2013.

Référence de publication: 2013118917/104.

(130144657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

LRF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.961.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty sixth day of July.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

LaSalle Residential Finance L.P., a limited partnership organised under the laws of England and Wales, registered with Companies House under number LP15483 having its registered office at One Curzon Street London W1J5HD, United Kingdom represented by its general partner LaSalle Residential Finance Fund GP Inc., a limited company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, 19808 Delaware, USA.

here represented by Mrs Cathy Blondel, legal counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 July 2013.

The said proxy, after being signed *in* varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Such appearing party is the sole partner of LRF Holdings S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176961, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 April 2013, published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations number 1461 of 20 June 2013.

The appearing party representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions

First resolution

The general meeting of partners decide to increase the Company's share capital by an amount of two hundred and fifty thousand British Pounds (GBP 250,000.-) so as to raise it from its present amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) to two hundred and sixty five thousand British Pounds (GBP 265,000.-) through the issue of two hundred fifty thousand (250,000) shares, each at a par value of one British Pound (GBP 1.-)

The new shares are to be subscribed by LaSalle Residential Finance L.P., pre-named, paid up by a contribution in kind consisting of a claim held by LaSalle Residential Finance L.P., against the Company for a total amount of one million British Pounds (GBP 1,000,000.-)

The total contribution of one million British Pounds (GBP 1,000,000.-) will be allocated as follows:

(i) two hundred and fifty thousand British Pounds (GBP 250,000.-) will be allocated to the share capital of the Company and

(ii) seven hundred and fifty thousand British Pounds (GBP 750,000.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

“ **Art. 5.** The Company's share capital is set at two hundred and sixty five thousand pound sterling (GBP 265,000.-) represented by two hundred and sixty five thousand (265,000) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six juillet.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

LaSalle Residential Finance L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au One Curzon Street London W1J 5HD, Royaume Uni et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro LP15483, représentée par son general partner LaSalle Residential Finance Fund GP Inc, une limited company constituée et existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centreville Road Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA.

ici représentée par Madame Cathy Blondel, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2013.

Ladite procuration, signée par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de «LRF Holdings S.à r.l.» une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176 961, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 29 avril 2013, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 1461 du 20 juin 2013.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante mille livres sterling (GBP 250.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) à deux cent soixante-cinq mille livres sterling (GBP 265.000,-) par l'émission de deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par «LaSalle Residential Finance L.P.», prénommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par LaSalle Residential Finance L.P contre la Société pour un montant total d'un million de livres sterling (GBP 1.000.000,-).

L'apport d'un million de livres sterling (GBP 1.000.000,-) sera entièrement alloué comme suit:

- (i) deux cent cinquante mille livres sterling (GBP 250.000,-) au capital social et
- (ii) sept cent cinquante mille livres sterling (GBP 750.000,-) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de l'existence et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de deux cent soixante-cinq mille livres sterling (265.000,-GBP) représentée par deux cent soixante-cinq mille (265.000) parts sociales d'une valeur d'une livre sterling (1,-GBP) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juillet 2013. Relation: EAC/2013/10029.

Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013118894/104.

(130144267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Decoration & Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 87.436.

L'an deux mille treize, le trente-et-un juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DECORATION ET DESIGN S.A., avec siège social à Strassen, constituée suivant acte reçu notarié, en date du 8 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1151 du 31 juillet 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 26 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 43 du 13 janvier 2004.

La séance est ouverte sous la présidence Monsieur Anthony CHOTARD, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Huncherange, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Transfert du siège social à 82, Grand Rue L-9711 Clervaux

2) Modification de l'objet social comme suit:

La société a pour objet l'achat et la revente d'objets de décoration, meubles d'intérieur et de jardins, petites structures en bois et abris de jardin et plus généralement tous produits manufacturés destinés à la décoration d'intérieur et d'extérieur de maisons particulières. La distribution sera faite par voie de commerce électronique (site Internet), revendeurs locaux ou autres.

La société pourra effectuer des prestations de tous services dans le domaine de l'intermédiation commerciale et industrielle ainsi que dans les domaines informatiques, gestion d'entreprises, marketing, sponsoring et exploitation de marques et brevets. Elle est autorisée à effectuer des prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes les opérations commerciales, mobilières ou immobilières, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

3) Modification afférente des statuts.

4) Nominations statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social à 82, Grand Rue L-9711 Clervaux.
La première phrase de l'article 2 des statuts est modifié en conséquence comme suit:
«Le siège social est à Clervaux.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet social comme suit:
«La société a pour objet l'achat et la revente d'objets de décoration, meubles d'intérieur et de jardins, petites structures en bois et abris de jardin et plus généralement tous produits manufacturés destinés à la décoration d'intérieur et d'extérieur de maisons particulières. La distribution sera faite par voie de commerce électronique (site Internet), revendeurs locaux ou autres.
La société pourra effectuer des prestations de tous services dans le domaine de l'intermédiation commerciale et industrielle ainsi que dans les domaines informatiques, gestion d'entreprises, marketing, sponsoring et exploitation de marques et brevets. Elle est autorisée à effectuer des prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes les opérations commerciales, mobilières ou immobilières, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à quatre et de nommer au poste d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016:

Monsieur Alain PUTMAN, demeurant à B-1420 Braine-l'Alleud, Chaussée d'Alseberg, 782, né à Braine-l'Alleud, le 8 juillet 1966.

L'Assemblée décide en outre de nommer Monsieur Alain PUTMAN, prénommé, comme administrateur délégué de la Société en remplacement de Madame Karine RIGAUT, laquelle restera administrateur et Président du Conseil d'Administration.

Cette nomination sera ratifiée lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Les pouvoirs de signature sont modifiés comme suit:

La société est engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. CHOTARD, A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 août 2013. Relation: LAC/2013/36362. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Référence de publication: 2013119260/86.

(130145011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Auralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 87.711.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le six août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "AURALIS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87711, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par

Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1224 du 80 août 2002.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de la société "COASTVILLE INC." en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société "COASTVILLE INC.", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Wickham's Cay I, Vanterpool Plaza, 2nd Floor; (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques en tant que International Business Company sous le numéro 467094, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent vingt euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2013. LAC/2013/37366. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013119174/83.

(130145159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Itaú SIF Fund of Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.832.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of the month of July;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

APPEARED:

Mr. Antonios NEZERITIS, professionally residing in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of ITB Holding Ltd., located at Intertrust Cayman, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands (the "Principal") by virtue of a proxy given under private seal, which, after having been signed "ne varietur" by the Proxy and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The Proxy declared the following (and requested the notary to act):

I. ITAU SIF FUND OF FUNDS (the "Company"), a société anonyme qualifying as "société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé", having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, under section B number 162.832, has been incorporated by a deed of the undersigned notary, on 8 August 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 20 August 2011 number 1912.

II. The Principal is the owner of all outstanding registered shares of the Company.

III. The Principal declares that it has full knowledge of the financial standing and position of the Company.

IV. The Principal as the sole shareholder makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company.

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that it has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution.

VI. The Principal gives discharge to all the members of the board of directors of the Company in respect of their mandate up to this date.

VII. The shareholders' register and all the shares of the Company shall be cancelled.

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at least at the offices of RBC Investor Services Bank S.A. at 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed with us, notary, the present original deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et unième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Monsieur Antonios NEZERITIS, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire"), agissant en sa qualité de mandataire spécial d' ITB Holding Ltd., domiciliée au Intertrust Cayman, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Cayman (le "Mandant"), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Qu'ITAÛ SIF FUND OF FUNDS (la "Société"), une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, constituée sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro B 162.832, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 août 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 août 2011, numéro 1912.

II. Que le Mandant est le propriétaire de toutes les actions nominatives sans valeur nominale de la Société.

III. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la Société.

IV. Que le Mandant en tant qu'actionnaire unique déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (s'il y en a) de la Société après sa dissolution.

VI. Que décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux membres du conseil d'administration de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. Qu'il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

VIII. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins dans les bureaux de RBC Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire pré mentionné a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. NEZERITIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2013. LAC/2013/36863. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013119409/75.

(130145041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

E.S.A.R. Group S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.342.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 25 juillet 2013

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Nadia UWIMANA, née le 15 août 1980 à Nyarugenge-Kigali au Rwanda, demeurant au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, à savoir jusque l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

E.S.A.R. GROUP S.A., SPF

Référence de publication: 2013119835/15.

(130145687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

LG Management 4 & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 148.146.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le trente et un juillet

La séance des associés est ouverte à 19.30 heures.

La société «LG Management S.à r.l.», établie et ayant son siège social au 7, rue Portland à L-4281 Esch-sur-Alzette, représentée par Monsieur Guy Schroeder, associé commandité,

et

Madame Mireille Arits, associée commanditaire détentrice de 10.000 parts sociales commanditaires de la société «LG Management 4 & Cie»

Celle-ci représentée par Monsieur Luc SCHMITT, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland,

en vertu d'une procuration sous seing privée lui-délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ordre du jour

- 1) Approbation de la clôture des comptes annuels du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012
- 2) Approbation de la clôture des comptes annuels en cours du 1^{er} janvier 2013 au 31 juillet 2013
- 3) Dissolution définitive de la Société
- 4) Décharge aux mandataires
- 5) Divers

Les associés abordent l'ordre du jour et prennent les décisions suivantes:

Première résolution

Après avoir pris connaissance des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 les associés approuvent les comptes annuels tels que présentés

Bénéfice de l'exercice à affecter (+):	48.424,40 EUR
Perte reporté de l'exercice précédent (-):	<u>153.180,12 EUR</u>
Perte à reporter (-):	104.755,72 EUR

Deuxième résolution

Les associés approuvent les comptes annuels pour l'exercice 2013, arrêtés au 31 juillet 2013.

Perte de l'exercice à affecter (-):	5.817,81 EUR
Perte reporté de l'exercice précédent (-):	<u>104.755,72 EUR</u>
Perte de l'exercice 2013 (=):	110.573,53 EUR

Troisième résolution

Les associés décident et constatent que:

I.- La société en commandite simple, «LG Management 4 & Cie» établie et ayant son siège social à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.146. a été constituée en date du 24 août 2009, publié au Mémorial C numéro 1948 du 6 octobre 2009.

II.- Que le capital social de la société en commandite simple «LG Management 4 & Cie» pré-qualifiée, s'élève actuellement à DIX MILLE EUROS (10.000.-), représenté par DIX MILLE (10.000) parts sociales d'UN EURO (1.-), entièrement libérées.

III.- Que les comparants en leur qualité d'associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société «LG Management 4 & Cie»

IV.- Que les comparants sont propriétaires de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associés ils déclarent expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que les comparants déclarent que les dettes connues ont été payées et en outre qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.

Quatrième résolution

Que décharge pleine et entière est accordée aux mandataires de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures, après signature du présent procès-verbal.

Guy Schroeder / Luc Schmitt.

Référence de publication: 2013119441/62.

(130145200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

LG Management 5 & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 148.147.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le trente et un juillet

La séance des associés est ouverte à 20.15 heures.

La société «LG Management S.à r.l.», établie et ayant son siège social au 7, rue Portland à L-4281 Esch-sur-Alzette, représentée par Monsieur Guy Schroeder, associé commandité,

et

Madame Mireille Arits, associée commanditaire détentrice de 9.999 parts sociales commanditaires et 1 part sociale commanditée de la société «LG Management 5 & Cie»

Celle-ci représentée par Monsieur Luc SCHMITT, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland,

en vertu d'une procuration sous seing privée lui-délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ordre du jour

- 1) Approbation de la clôture des comptes annuels du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012
- 2) Approbation de la clôture des comptes annuels en cours du 1^{er} janvier 2013 au 31 juillet 2013
- 3) Dissolution définitive de la Société
- 4) Décharge aux mandataires
- 5) Divers

Les associés abordent l'ordre du jour et prennent les décisions suivantes:

Première résolution

Après avoir pris connaissance des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 les associés approuvent les comptes annuels tels que présentés

Bénéfice de l'exercice à affecter (+):	138.580,53 EUR
Perte reporté de l'exercice précédent (-):	141.993,87 EUR
Perte à reporter (=):	3.413,34 EUR

Deuxième résolution

Les associés approuvent les comptes annuels pour l'exercice 2013, arrêtés au 31 juillet 2013.

Bénéfice de l'exercice à affecter (-):	38.619,56 EUR
Perte reporté de l'exercice précédent (-):	3.413,34 EUR
Bénéfice de l'exercice 2013 (=):	35.206,22 EUR

Troisième résolution

Les associés décident et constatent que:

I.- La société en commandite simple, «LG Management 5 & Cie» établie et ayant son siège social à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.147. a été constituée en date du 24 août 2009, publié au Mémorial C numéro 1948 du 6 octobre 2009.

II.- Que le capital social de la société en commandite simple «LG Management 5 & Cie» pré-qualifiée, s'élève actuellement à DIX MILLE EUROS (10.000.-), représenté par DIX MILLE (10.000) parts sociales d'UN EURO (1.-), entièrement libérées.

III.- Que les comparants en leur qualité d'associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société «LG Management 5 & Cie»

IV.- Que les comparants sont propriétaires de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associés ils déclarent expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que les comparants déclarent que les dettes connues ont été payées et en outre qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.

Quatrième résolution

Que décharge pleine et entière est accordée aux mandataires de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20.45 heures, après signature du présent procès-verbal.

Guy Schroeder / Luc Schmitt.

Référence de publication: 2013119442/62.

(130145199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

ABC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 113.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119711/9.

(130145900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

Extraz Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 148.738.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Belvaux, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013119310/10.

(130144882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

LIC II Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Belvaux, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013119443/10.

(130144780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.
